



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

06/04/2025

DECEVANTE CONCLUSION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR POUR LE PROJET D'OUVRAGES DE PROTECTION DU LITTORAL SABLETTES / PLAGE HAWAÏ

L'ASPONA vient de prendre connaissance du rapport très décevant du commissaire-enquêteur, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en février sur le projet d'installation d'un atténuateur de houle devant les plages privées des Sablettes et de suppression de la plage Hawaï « en compensation » de l'artificialisation. Il conclut en donnant un avis favorable avec une seule réserve : ne pas démanteler l'épi n°1.

Les réponses des services de l'Etat à ses nombreuses questions sont loin d'être satisfaisantes : par exemple, ils vont jusqu'à prétexter que le transport des modules biosourcés fabriqués à Perpignan aurait une empreinte carbone pour écarter cette solution et lui préférer la construction d'une digue sous-marine entraînant, elle, le déplacement de 25 000 m3 de matériaux.

Cette conclusion fait fi de la centaine d'avis négatifs dont 63% concernant le refus du démantèlement de la plage. L'ASPONA déplore que les considérations économiques basées sur l'exploitation commerciale des Sablettes aient donc prévalu sur la préservation de la biodiversité, la recherche de solutions fondées sur la nature, la qualité de vie de la population résidente à plein temps et l'usage gratuit de la mer.

Autre élément aggravant mais laissant toutefois la porte ouverte à une non-réalisation de ce projet : l'enquête publique sur la révision du PLU de Menton s'ouvre ce 7 avril jusqu'au 8 mai. Ce sera une excellente occasion pour la population de s'exprimer à cette occasion.

Or, la MRAe (Mission régionale de l'autorité environnementale) a déjà rendu un avis le 15 mars sur cette révision. Notamment, elle reproche à la commune « *de ne pas prendre suffisamment en compte les enjeux forts du territoire, tels que le risque de submersion marine en lien avec le recul du trait de côte* ».

C'est une demande récurrente faite par l'ASPONA, qui s'appuie sur le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADDET) prescrivant à toutes les communes littorales d'établir un diagnostic de vulnérabilité à l'horizon 2050 et 2100 et des stratégies d'adaptation : laisser-faire, renforcement, redimensionnement ou repli.

Peut-être faudrait-il seulement que, pour les Sablettes, Menton prenne exemple sur la commune voisine de Roquebrune-Cap Martin qui s'apprête à modifier la géographie de ses concessions de plage à compter de 2026 pour tenir compte de l'érosion côtière ?

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex